

Image not found or type unknown



Terrain acquis avec une servitude

Par **baghera0601_old**, le **21/06/2007** à **20:31**

Ma mere a acheter un terrain avec une servitude, mais a l'epoque, elle a payer le terrain integralement. Aujourd'hui la mairie prend ce morceau de servitude, mais ne veut pas lui payer. En on t'il le droit

merci

Par **Dinah**, le **21/06/2007** à **21:26**

En quoi consiste la servitude ?

On ne peut "prendre un morceau de servitude", celle-ci reste toujours attachée au bien, et peut être utilisée ou non par celui qui en bénéficie.

Par exemple, si vous parliez d'une servitude de passage au profit de la mairie, cette dernière a tout-à-fait le droit d'en bénéficier gratuitement, dès lors qu'elle était prévue au contrat.